

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**



**Quimperlé
 Communauté
 Kemperle
 Kumuniezh**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 18 novembre 2021, s'est réuni le 25 novembre 2021 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :

En exercice : 52
Présents : 37
Votants : 51
Secrétaire de séance : Stéphane CADO

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO : Marie-Françoise LE ROCH
BANNALEC : Christophe LE ROUX, Guy DOEUFF, Martine PRIMA, Denis BARGUIL
BAYE : Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT : Jacques JULOUX, Annaïg GUIDOLLET, Denez DUIGOU, Loïc PRIMA
GUILLIGOMARC'H : Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX : -
LOCUNOLÉ : Corinne COLLET
MELLAC : Franck CHAPOULIE, Nolwenn LE CRANN,
MOËLAN-SUR-MER : Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Franck BERTHET, Christelle FENEON, Christophe RIVALLAIN
QUERRIEN : Stéphane CADO, Patricia ECK
QUIMPERLÉ : Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Pascale DOUINEAU, Danièle BROCHU, Marie-Madeleine BERGOT, Eric SAINTILAN
RÉDÉNÉ : Yves BERNICOT
RIEC-SUR-BÉLON : Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE, Vincent PENNOBER, Florence PENCHE
SAINT-THURIEN : Michel CHARPENTIER
SCAËR : Hélène LE BOURHIS, Robert RAOUL, Danielle LE GALL
TRÉMÉVÉN : Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :

Jean-Luc EVENNOU (ARZANO), Marie-France LE COZ (BANNALEC), Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX), Daniel HANOCQ (LE TREVOUX), Christophe LESCOAT (MELLAC), Isabelle MOIGN (MOELAN), Patrick TANGUY (QUIMPERLE), Gérard JAMBOU (QUIMPERLE), Michel FORGET (QUIMPERLE), Eric ALAGON (QUIMPERLE), Leslie COLLINS (REDENE), Lorette ROBERT-ROCHER (REDENE), Jean-Yves LE GOFF (SCAER), Jean-François LE MAT (SCAER), Monique CAUDAN (TREMEVEN)

POUVOIRS :

Jean-Luc EVENNOU (ARZANO) a donné pouvoir à Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO)
 Marie-France LE COZ (BANNALEC) a donné pouvoir à Christophe LE ROUX (BANNALEC)
 Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)
 Daniel HANOCQ (LE TREVOUX) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)
 Christophe LESCOAT (MELLAC) a donné pouvoir à Loïc PRIMA (CLOHARS)
 Isabelle MOIGN (MOELAN) a donné pouvoir à Franck BERTHET (MOELAN)
 Patrick TANGUY (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
 Michel FORGET (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Pascale DOUINEAU (QUIMPERLE)

QUIMPERLE COMMUNAUTE

Envoyé en préfecture le 29/11/2021

Reçu en préfecture le 29/11/2021

Affiché le

ID : 029-242900694-20211125-2021_256-DE

Gérard JAMBOU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE)
Eric ALAGON (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
Leslie COLLINS (REDENE) a donné pouvoir à Yves BERNICOT (REDENE)
Jean-Yves LE GOFF (SCAER) a donné pouvoir à Hélène LE BOURHIS (SCAER)
Jean-François LE MAT (SCAER) a donné pouvoir à Danielle LE GALL (SCAER)
Monique CAUDAN (TREMEVEN) a donné pouvoir à Jean-Claude QUENTEL (TREMEVEN)

DCC2021-256

VIE COURANTE
10- PREVENTION

Renouvellement de convention avec le CIDFF29 (annexe)

Dans le cadre de sa politique publique de prévention et d'accès au droit et du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, Quimperlé Communauté soutient depuis 2012 l'action du CIDFF 29 sur son territoire.

Le CIDFF 29 exerce une mission d'intérêt général confiée par l'Etat, dont les objectifs sont :

- de favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes
- de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes
- de lutter contre les violences sexistes et sexuelles.

Le CIDFF29 s'engage sur le territoire de Quimperlé communauté à

- accueillir les victimes de violence intra-familiales, les informer sur leurs droits, les accompagner dans les démarches nécessaires, les orienter vers les services spécialisés : gendarmerie, centre hospitalier, services sociaux...
- prévenir les conflits intra-familiaux et renseigner toute demande sur les questions de droit et de procédure
- contribuer aux travaux du Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance du Pays de Quimperlé, notamment à la formation d'adultes-relais sur les violences intra-familiales.

Le CIDFF 29 peut selon la situation proposer l'intervention d'une psychologue.

Quimperlé communauté soutient l'action du CIDFF 29 par le versement d'une subvention annuelle de 4000€. La convention actuelle prend fin au 31/12/2021 et est proposée à renouvellement pour les trois prochaines années.

Dans ce contexte, l'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER le renouvellement de la convention entre Quimperlé Communauté et le CIDFF 29 pour les 3 années à venir
- AUTORISER le président à signer la convention correspondante ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE le renouvellement de la convention entre Quimperlé Communauté et le CIDFF 29 pour les 3 années à venir
- AUTORISE le président à signer la convention correspondante ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture
Pour extrait certifié conforme,




Le Président,
Sébastien MIOSSEC

Envoyé en préfecture le 29/11/2021

Reçu en préfecture le 29/11/2021

Affiché le

ID : 029-242900694-20211125-2021_256-DE

**CONVENTION FINANCIERE ENTRE
QUIMPERLE COMMUNAUTE ET
LE CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET
DES FAMILLES DU FINISTERE
(CIDFF29)**

Convention
2022-2024



**Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh**

Liant :

Quimperlé Communauté, représenté par son Président Sébastien MIOSSEC, autorisé par délibération du conseil communautaire en date du 25 novembre 2021

Et

L'association Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du Finistère ci-après dénommé **CIDFF 29**, représentée par sa présidente Christiane FITAMANT

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

PREAMBULE :

Le CIDFF 29 exerce une mission d'intérêt général confiée par l'Etat, dont les objectifs sont :

- de favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes
- de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes
- de lutter contre les violences sexistes et sexuelles.

A ce titre le CIDFF 29 tient des permanences sur le territoire de Quimperlé Communauté et apporte information, orientation et accompagnement aux victimes de violences et plus particulièrement de violences intra-familiales.

Dans le cadre de sa politique publique de prévention et d'accès au droit et du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, Quimperlé Communauté décide dès 2012 de soutenir l'action du CIDFF 29 sur son territoire.

EN CONSEQUENCE IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention vise à établir entre les signataires, un accord sur 3 ans ayant pour objectifs :

- le maintien de 3 permanences mensuelles du CIDFF 29 à la Maison France Services de Quimperlé. Le CIDFF 29 pourra se déplacer pour des rendez-vous à la demande, sur Scaër ou à la Maison France Services.
- l'organisation de temps d'information en direction d'adultes-relais sur l'aide aux victimes de violences intra-familiales et la prévention de la récidive.

Le CIDFF 29 s'engage à :

- accueillir les victimes de violence intra-familiales, les informer sur leurs droits, les accompagner dans les démarches nécessaires, les orienter vers les services spécialisés : gendarmerie, centre hospitalier, services sociaux...
- prévenir les conflits intra-familiaux et renseigner toute demande sur les questions de droit et de procédure
- contribuer aux travaux du Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance de Quimperlé Communauté, notamment à la formation d'adultes-relais sur les violences intra-familiales.

ARTICLE 2 : PROGRAMMATION

- Accueil et aide aux victimes de violence intra-familiale : permanences sur rendez-vous à la Maison France Services 1 rue des Gorgennes à Quimperlé par un.e juriste de l'association. Le CIDFF 29 pourra selon la situation proposer l'intervention d'une psychologue.

- Information aux élus et acteurs locaux :

Contribuer aux travaux du Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance de Quimperlé Communauté: participation au groupe de travail thématique et animation des temps de formation des adultes-relais sur les violences intra-familiales.

ARTICLE 3 - DISPOSITION FINANCIERE

Quimperlé Communauté apporte son soutien au CIDFF 29 à travers une subvention annuelle. Une demande expresse de subvention est présentée à Quimperlé Communauté chaque année au mois d'octobre par le CIDFF 29. Elle est accompagnée du budget prévisionnel de l'association dans lequel apparaît obligatoirement la participation communautaire. L'aide financière de Quimperlé Communauté au CIDFF 29 fera l'objet annuellement d'une délibération et d'un avenant à la présente convention. Elle sera versée sous forme de subvention au compte de l'association, selon les procédures comptables en vigueur, en un seul versement après le vote annuel du budget. L'utilisation de cette subvention à des fins autres que celles définies par la présente convention, entraînera l'annulation et le remboursement de la subvention.

ARTICLE 4 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est établie pour une période de trois ans du 01/01/2022 au 31/12/2024. Toute modification devra être notifiée à l'autre partie avec préavis de trois mois et fera l'objet le cas échéant d'un avenant à la présente convention.

ARTICLE 5 - BILAN

A l'initiative de Quimperlé Communauté une évaluation technique sera réalisée en fin d'année. L'association communiquera toutes les données relatives au territoire.

ARTICLE 6 - LITIGES

Tout litige pouvant résulter de l'application de la présente convention, relève de la compétence du tribunal administratif de Rennes.

Fait en deux exemplaires originaux
A Quimperlé, le

LA PRESIDENTE DU CIDFF 29

LE PRESIDENT DE QUIMPERLE COMMUNAUTE

Christiane FITAMANT

Sébastien MIOSSEC